

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 janvier 2023

PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION
EUROPÉENNE DANS LES DOMAINES DE L'ÉCONOMIE, DE LA SANTÉ, DU TRAVAIL,
DES TRANSPORTS ET DE L'AGRICULTURE - (N° 748)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT****N ° 71**

présenté par
Mme Cristol

ARTICLE 12

I. – À l'alinéa 57, substituer aux mots :

« numériques ou des logiciels spécialisés »,

les mots :

« ou des logiciels mentionnés aux 1° et 2° du I ».

II. – En conséquence, à l'alinéa 58, substituer aux mots :

« des livres numériques et des logiciels spécialisés »,

les mots :

« de ces livres et logiciels ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.